

## COMMENT L'AIDER?

---

Par mathlouis Postée le 21/09/2021 08:54

Bonjour je vous écris car je suis perdue mon mari m'a annoncé début juillet qu'il souhaitait divorcer. Il boit de plus en plus, et forcément nous nous sommes éloignés l'un de l'autre. Il ne se remet absolument pas en cause, et m'a bien fait bien comprendre que tout est de ma faute, et qu'il boit à cause de moi j'ai donc fait les démarches, je me suis adressée à une avocate comme il me l'a gentiment demandé dimanche il est passé à la maison, il avait bu (en me jurant qu'il ne boit plus depuis des semaines!). Il m'a ressorti les mêmes reproches, il hurlait, pleurait tout en me disant qu'il est très heureux maintenant. Je suis restée calme, j'ai enfin réussi à le rester devant de telle situation. Le souci c'est que les voisins ont entendu, et on a failli appeler les flics tellement ils ont eu peur pour moi. Je ne sais plus quoi faire; le dialogue est totalement rompu car il m'en veut toujours à mort. Selon lui il n'a aucun tort, et tous ses soucis venant de moi, il n'envisage pas de se faire aider. Il m'a beaucoup blessée, mais ça me fait mal au cœur de le voir ainsi. Mais je ne sais pas comment entamer un dialogue constructif et posé. Merci de votre aide Mathlouis

---

### Mise en ligne le 23/09/2021

Bonjour,

Les difficultés que vous nous exposez semblent relever d'une médiation conjugale. Ce serait un moyen en effet de tenter de renouer un dialogue constructif et de retrouver autant que possible des relations apaisées dans ce contexte de séparation. L'avocate à laquelle vous vous êtes adressée pourrait vous renseigner et probablement vous indiquer des contacts.

S'agissant plus spécifiquement des difficultés que rencontre votre mari avec l'alcool, dès lors qu'il les reconnaîtra il sera peut-être plus enclin à accepter l'idée de se faire aider et de se rapprocher par exemple d'un CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Pour information, ces structures peuvent également recevoir les proches pour du soutien, des conseils. Toutes les coordonnées de CSAPA sont consultables sur notre site via la rubrique « Adresses utiles ».

Nous restons disponibles dans le cas où vous souhaitez revenir vers nous afin d'être orientée ou d'échanger de manière plus précise sur la question des alcoolisations de votre époux. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat jusqu'à minuit.

Cordialement.

---

### En savoir plus :

- "Adresses utiles"